

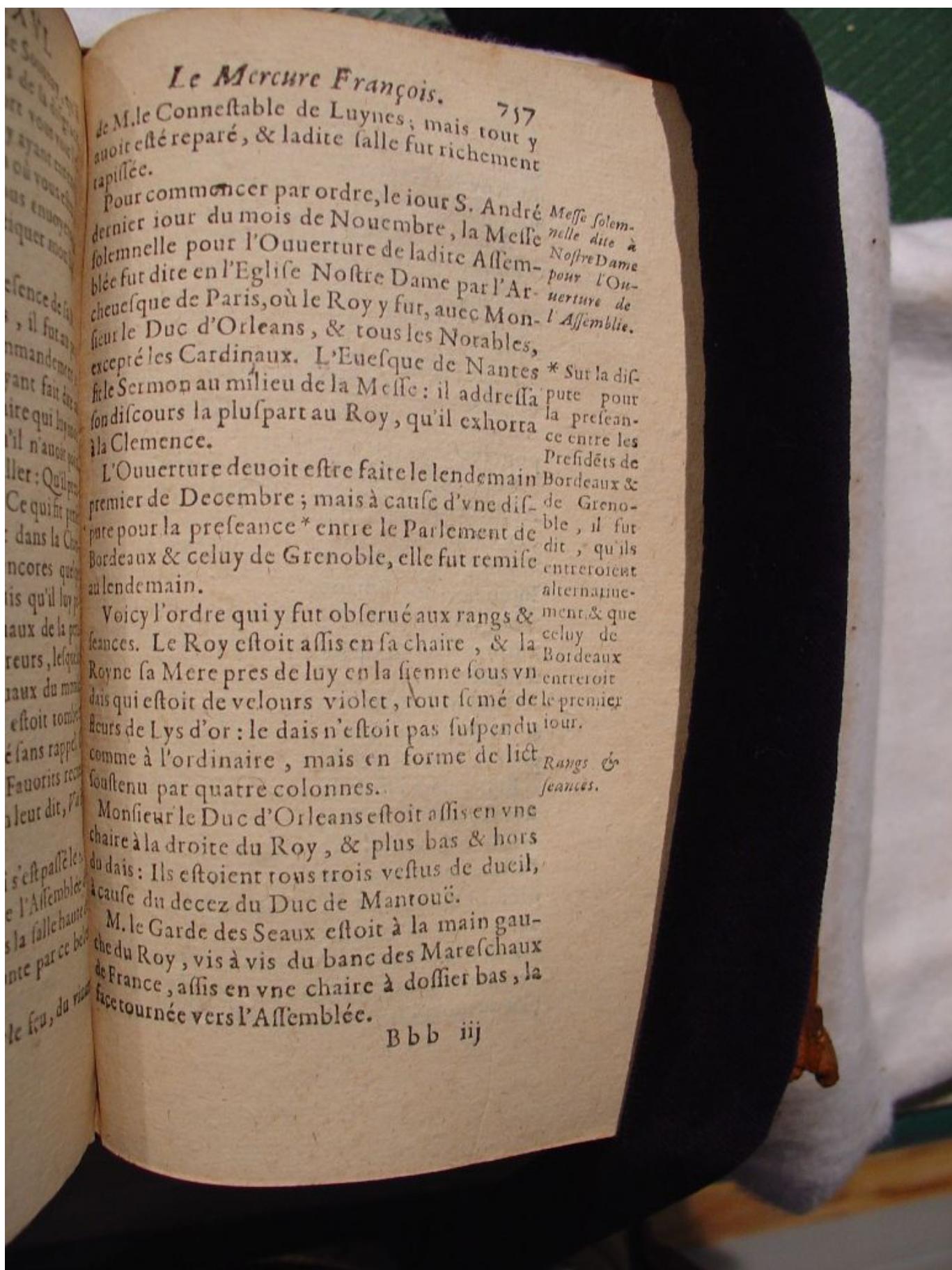
*Le Mercure François.* 69  
maintenant sans vne force maritime, non plus  
que sans vne force terrestre.  
Vous estes obligé de l'auoir toute preste, &  
avec plus de raison que la terrestre: car en la  
terre vous ne pouuez estre surpris, veu que  
vous y pouuez faire & refaire par maniere de  
dire des armées toutes entieres dans vn iour,  
& par vostre seule parole. Mais en la mer on  
ne peut y construire les Galleres avec ceste  
promptitude. Il y faut beaucoup de temps,  
dans la longueur duquel il est mal aisé qu'il  
n'arrive quelque inconuenient : de façon  
qu'en vain vostre Estat monstre le front bien  
muny & bien armé à vos ennemis, si les flancs  
maritimes sont descouverts, nuds & desarmez,  
comme ils sont; estans destituez de forces sem-  
blables à celles par lesquelles ils peuuent estre  
assaillis.

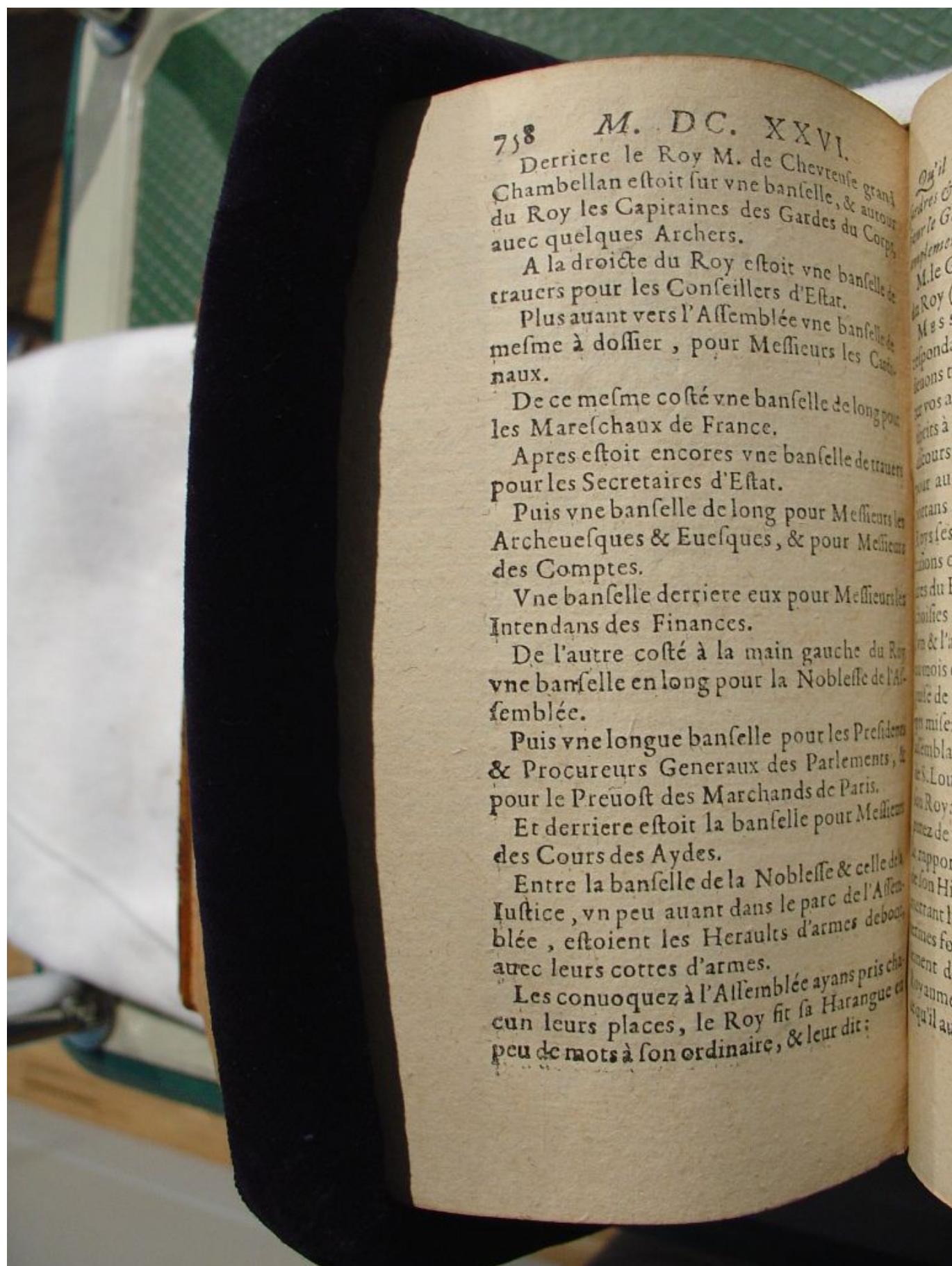
Quant à la facilité de mettre sus ceste force,  
il n'y a point de Prince en toute la Chrestienté,  
voire au monde, qui le puisse mieux faire que  
vous, soit pour la commodité des ports & des  
logements, soit pour l'abondance des matieres  
propres à la fabrique de ces vaisseaux, ou pour  
la multitude d'hommes propres & adroits, tant  
à la nauigation qu'aux combats de mer : de  
sorte que pour faire des Galleres & les esquip-  
per vous n'auez besoin de rien emprunter des  
étrangers.

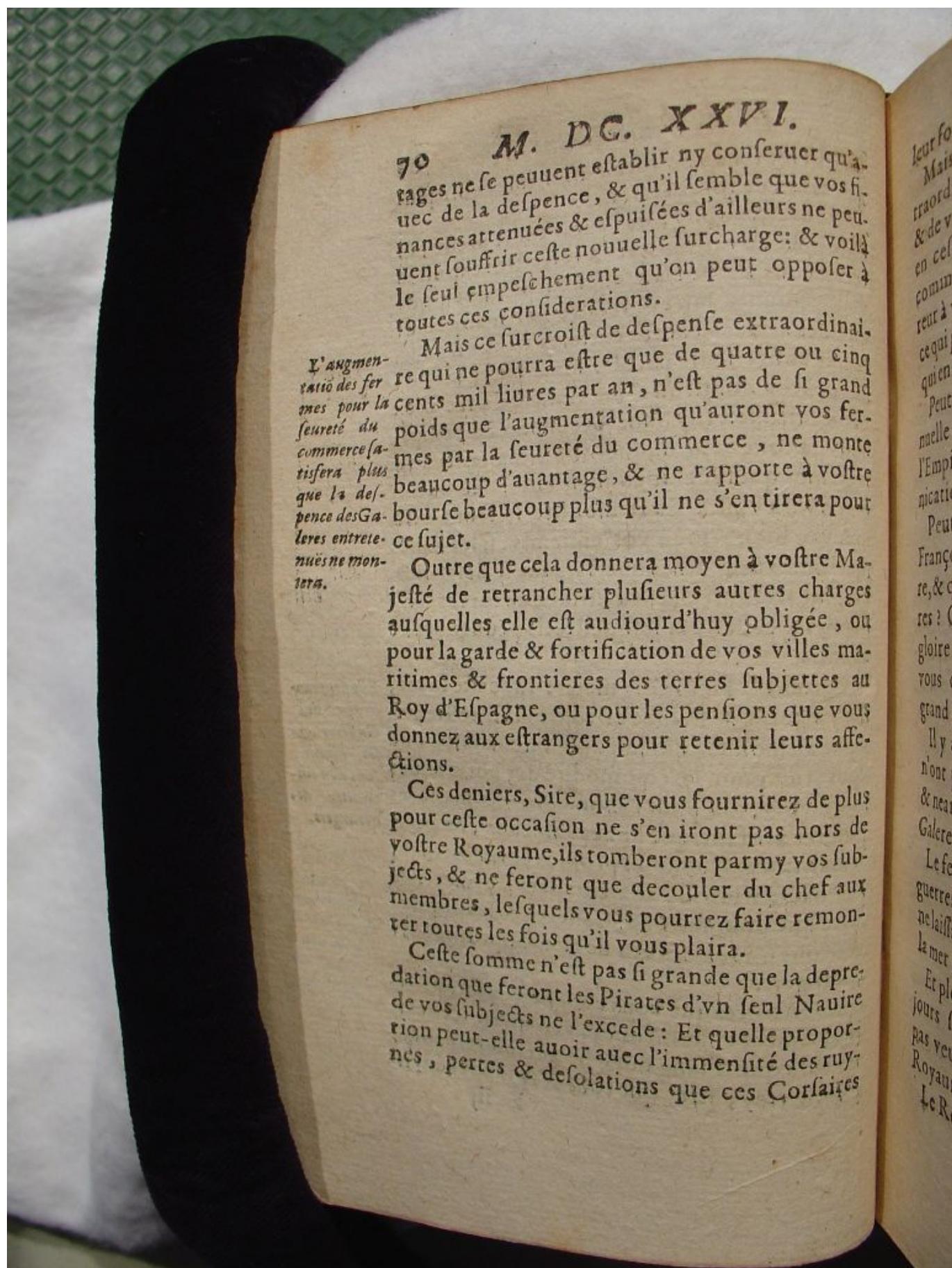
Les victoires que vous y acquerrez seront ve-  
ritablement Chrestiennes, veu qu'en icelles il  
n'y aura que le sang infidelle qui soit respandu.

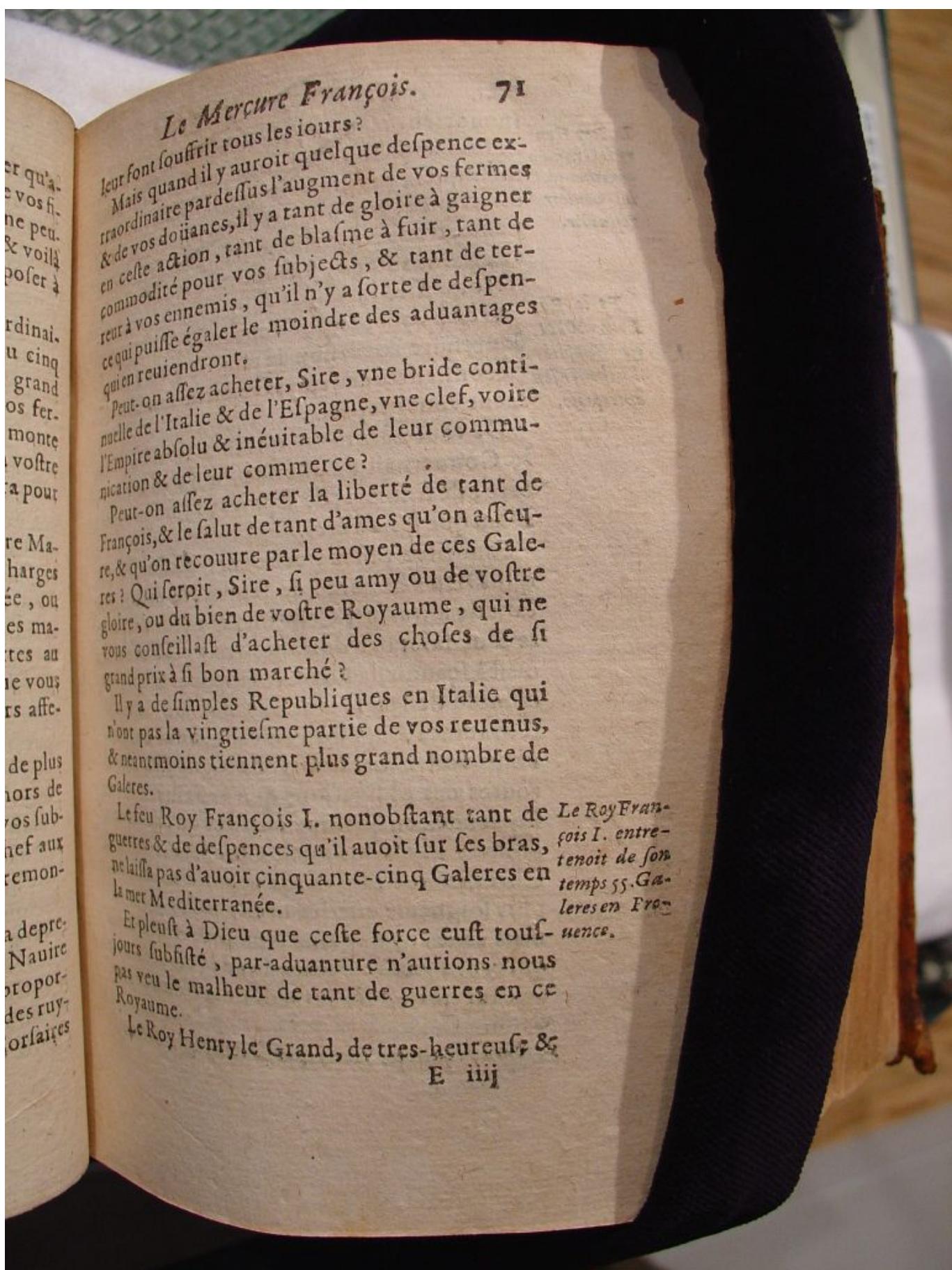
Il est vray, Sire, que tous ces grands aduan-

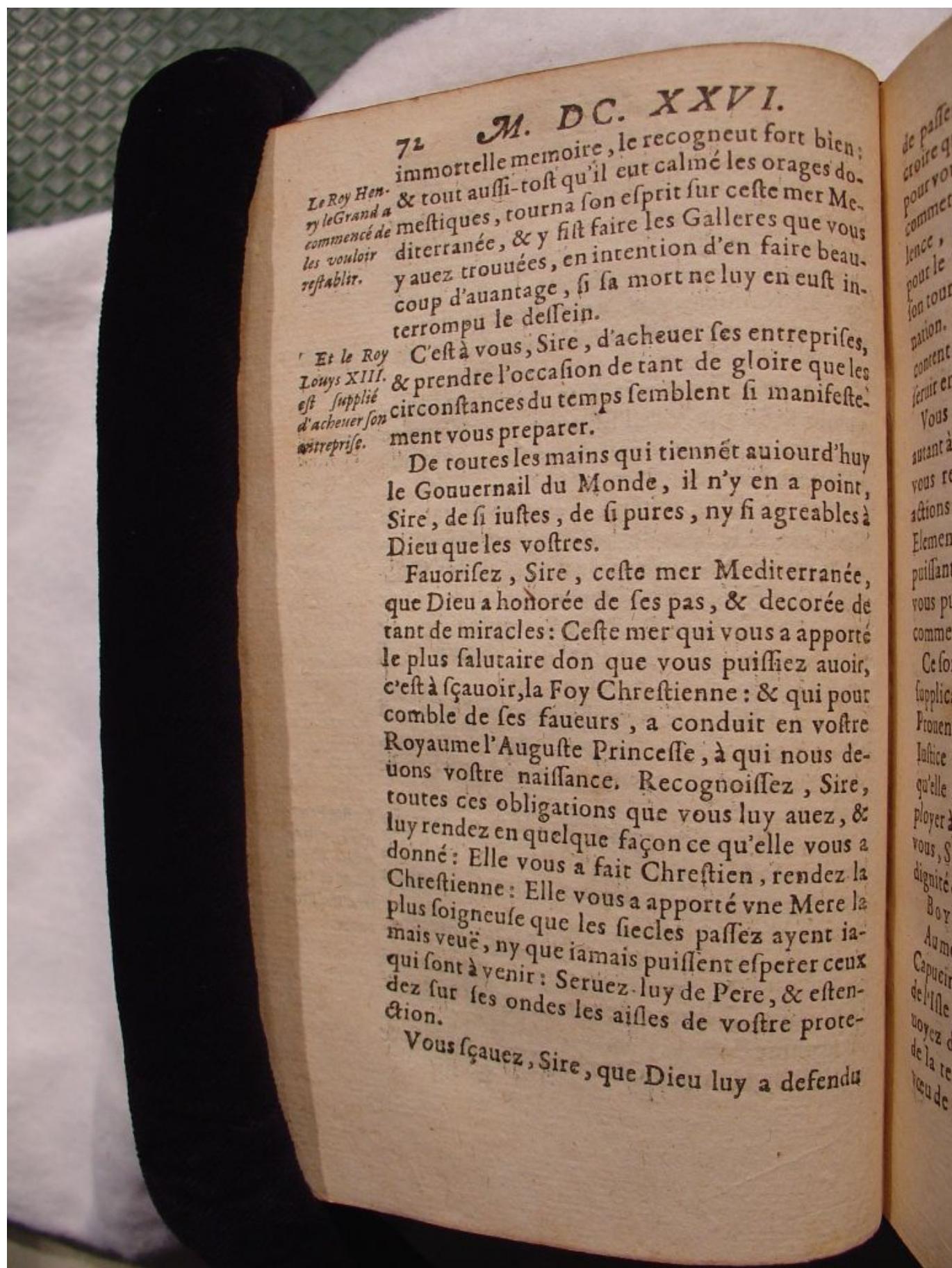
*Elle peut con-  
struire des  
Galleries &  
les munir  
sans rien em-  
prunter des  
étrangers.*











*Le Mercure François.* 73

de passer ses bornes: sans cela nous oserions croire qu'elle viendroit se jettter à vos pieds, pour vous conjurer de plus pres, voire pour y commettre à vostre refus vne amoureuse violence, en souleuant vostre Trosne Royal, pour le transporter sur les ondes, & auoir à son tour l'honneur & le fruct de vostre domination. Ne differez pas d'avantage, Sire, de contenter l'impatience qu'a la fortune de vous servir en vne occasion si glorieuse.

Vous venez de pacifier la terre, faites-en autant à la mer, afin que le tiltre de Iuste, que vous rehaussez tous les iours en toutes vos actions, soit également marqué sur ces deux Elements: & que participans lvn & l'autre aux puissantes influences de vostre autorité, ils vous puissent célébrer d'vne commune voix, comme le seul autheur de leurs felicitez.

Ce sont les vœux tres ardens & tres-humbles supplications de vostre Cour de Parlement de Provence: laquelle ayant la charge de vostre Justice Souveraine sur ceste mer, a estimé qu'elle ne pouuoit mieux faire que de s'employer à luy faire rendre ce qui luy est deu: & à vous, Sire, ce qui appartient à la Majesté & dignité de vostre Couronne.

BOYER Député. R. DE CORMIS Député.

Au mois de Mars de ceste année trois Peres Capucins, le P. Clement de Ligny, le P. Yves de l'Isle, & le F. Leonard de Maubeuge, en uoyez dez l'an 1624. par obedienece au voyage de la terre Saincte, pour la satisfaction d'un vœu de l'Infante Archiduchesse Isabelle, pa-

